

FORMATION QUALIFIANTE

TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER DU PAYSAGE

Formation continue de Niveau 3

Objectif(s) :

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à valider les trois certificats de compétences professionnelles (CCP) afin d'obtenir son Titre Professionnel « Ouvrier du Paysage ».

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'aménager et d'entretenir des espaces verts à vocation ornementale destinés à l'amélioration du cadre de vie (parcs, jardins, sols sportifs). Il sera capable d'intervenir dans un milieu naturel afin de mettre en valeur le patrimoine végétal, et également d'assurer l'aménagement et l'entretien des sols sportifs et des aires de jeux. Il sera capable d'intervenir sur tout le cycle de vie des végétaux (sélection, plantation, entretien), d'effectuer des travaux de maçonnerie paysagère, d'installer des systèmes d'arrosage et d'entretenir le matériel utilisé. Le stagiaire sera capable de travailler seul ou en équipe.

Public et pré-requis :

Tous publics souhaitant exercer le métier d'ouvrier du paysage.

La maîtrise des savoirs de base (parler, lire, écrire, compter en français) est nécessaire.

Accès et conditions d'admission :

Entrées et sorties permanentes

Positionnement, entretien et questionnaire

Durée :

805 heures de formation en centre et 210 heures en entreprise

Contenu :

La formation se compose de 3 modules, complétés par 2 périodes en entreprise :

♦ **PÉRIODE D'INTÉGRATION**

- Accueil
- Présentation des objectifs de la formation
- Connaissance de l'environnement professionnel
- Sensibilisation au développement durable
- Adaptation du parcours de formation

♦ **MODULES TRANSVERSES**

- Création d'entreprise
- Gestion de l'eau
- Utilisation raisonnée des intrants et produits phytosanitaires

♦ **MODULE 1 : ENTRETENIR UN ESPACE PAYSAGER (CCP 2586)**

- Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire
- Entretenir un gazon et une surface semi-ligneuse
- Tailler des arbres et des arbustes
- Effectuer les façons culturales et les apports nécessaires au développement des végétaux d'ornement
- Protéger les végétaux d'ornement des parasites, maladies et adventices

♦ **MODULE 2 : VÉGÉTALISER UN ESPACE PAYSAGER (CCP 2587)**

- Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire
- Réaliser un gazon et un pas japonais
- Planter des arbres et des arbustes
- Réaliser un massif de plantes à fleurs

♦ **MODULE 3 : POSER ET ENTRETENIR DES CIRCULATIONS, TERRASSES ET ÉQUIPEMENTS DANS UN ESPACE PAYSAGER (CCP 2588)**

- Poser et entretenir des bordures et des équipements dans le cadre d'un chantier d'espaces verts
- Réaliser et entretenir des dallages, des pavages et des surfaces minérales
- Poser et entretenir un réseau d'arrosage

♦ **SESSION DE VALIDATION**

DESCRIPTION DE LA CERTIFICATION

L'ensemble des 3 modules permet d'accéder au Titre Professionnel de niveau 3 (équivalent CAP/BEP) d'ouvrier du paysage.

Des qualification partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

♦ **CCP 2586 : ENTRETENIR UN ESPACE PAYSAGER : MODULE 1**

♦ **CCP 2587 : VÉGÉTALISER UN ESPACE PAYSAGER: MODULE 2**

♦ **CCP 2588 : POSER ET ENTRETENIR DES CIRCULATIONS, TERRASSES ET ÉQUIPEMENTS DANS UN ESPACE PAYSAGER : MODULE 3**

Vous disposez d'un délai de 5 ans, à partir de l'obtention du premier CCP, pour vous présenter aux autres CCP afin d'obtenir le titre professionnel complet.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Séances de formation en salle équipée de vidéo projecteurs pour la théorie (support pédagogiques et techniques).

Explications et exercices pratiques au sein de notre plateau techniques : atelier permanent jardin pédagogique, avec mises en situation réelle.

EPI non fournis. Mise à disposition des moyens pédagogiques du centre : atelier, jardin, matériel, salle de cours, bibliothèque, salle informatique.

La formation est assurée par notre équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.

Suivi et évaluation :

Un livret de compétences est établi avec progression tout au long du parcours de formation et évaluations réalisées en cours de formation.

Présentation à la session de validation pour l'obtention du Titre Professionnel Ouvrier du Paysage

- Dossier Professionnel (DP) qui décrit sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises
- Mise en situation professionnelle (épreuve de synthèse)
- Entretien avec le jury

Remise d'une attestation de fin de formation accompagnée du diplôme ou du livret de certification pour une validation partielle.

Modalités de financement :

- ◆ Dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF)
- ◆ Dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation (prise en charge par l'OPCO)
- ◆ Dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- ◆ Dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF)
- ◆ Autofinancement

Coût :

14€ de l'heure par stagiaire. L'adaptation de la formation à chaque parcours permet une tarification à la carte.

Accessibilité :

Locaux : réglementation ERP

Locaux accessible aux PMR

Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

Débouchés et secteurs d'activités :

- ⇒ Jardinier, jardinier d'espaces verts, jardinier paysagiste
- ⇒ Ouvrier paysagiste, ouvrier des espaces verts, agent d'entretien des parcs et jardins
- ◆ Entreprise du paysage et/ou parcs et jardins
- ◆ Sols sportifs
- ◆ Services techniques et collectivités
- ◆ Services techniques des complexes touristiques

Taux de satisfaction / Taux de réussite :

Note attribuée par nos stagiaires : 4/5

75% de réussite à l'examen